Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 30 JUIN 2021

L'assemblée générale est ouverte à 20 heures 10 minutes.

21 adhérents présents et 8 pouvoirs : au total 29 voix

Paul TANINI, Président, salue l'ensemble des adhérents présents en s'excusant de son léger retard tenant au fait qu'il assistait à l'assemblée générale de l'ULAMIR à LANMEUR.
Au nom du foyer rural il remercie les bénévoles pour le travail accompli malgré les restrictions inhérentes à la pandémie.

1 – RAPPORT MORAL

Paul commente le document distribué aux personnes présentes :

- Rappel des conditions de fonctionnement du foyer rural et notamment de sa vie statutaire
- Un nombre d'adhérents en baisse eu égard à la période particulière liée à la Covid et la répartition par activité, par âge, par sexe et par commune. Aucune conclusion ne peut être tirée de la saison qui vient de s'achever étant donné qu'il s'agissait d'une année particulière. A noter qu'il n'y a que 2 adhérents dans la classe d'âge 20-40 ans.
- Pour l'ensemble des activités on peut noter un fonctionnement irrégulier et instable. Seule l'activité d'aide scolaire primaire a pu fonctionner quasiment toute l'année en salle dans le respect des gestes barrières. Un appel est d'ailleurs lancé pour la rentrée pour l'accueil de nouveaux bénévoles. 20 randonnées ont pu avoir lieu cette année. A noter l'accueil de 3 nouveaux adhérents à la danse country section débutants. La gymnastique aurait pu redémarrer mais la réservation de la salle pour la cantine ne l'a pas permis. A noter que l'activité pétanque ne fait plus partie du foyer rural puisqu'un club de pétanque a vu le jour dans le courant de l'année.
- Hormis le forum début septembre, l'ensemble des événements prévus ont dû être annulés. Une distribution de chocolats a néanmoins été réalisée à Noël à l'ensemble des enfants inscrits.
- Le foyer rural n'a participé à aucune manifestation extérieure.
- Réalisation d'ouvrages et entretien des chemins de randonnées par l'équipe de bénévoles en charge de Balade Verte notamment la construction d'une banquette à l'Elien pour rendre le chemin praticable toute l'année. Le concours des moyens techniques de la commune a été appréciée.
- A noter que Balade verte a été référencée dans la dernière version du topo-guide « le Pays de Morlaix.... à pieds". Une table de pique nique a été installée par la commune à proximité de la carrière et une seconde à proximité de Coat Raden financée par des particuliers.

Le rapport moral présenté est approuvé à l'unanimité (29 votes POUR)

2 – ORIENTATIONS GENERALES 2021/2022

Paul indique que la reprise des activités dépend d'une part de la situation sanitaire et d'autre part du respect des contraintes locales. C'est dans une démarche positive que ces orientations générales ont été écrites.

Pour l'aide à la scolarité primaire, un appel à bénévoles est lancé. 3 bénévoles re-signent pour l'an prochain mais c'est trop juste pour mener à bien l'activité dans des conditions acceptables pour les bénévoles impliqués.

Pour l'aide à la scolarité secondaire 4 bénévoles acceptent de repartir. Reste à savoir si l'activité sera opérationnelle étant donné que la plupart des élèves suivis cette année ne seront plus au collège.

Pour la chorale adultes, la jauge maximum sera de 35. L'inscription est ouverte à tous mais la priorité sera donnée aux choristes actuels et aux anciens.

La Country : outre le bal programmé le 2 avril 2022 à Garlan, les danseurs participeront à plusieurs bals et à la fête de la musique en juin 2022.

Les loisirs créatifs devraient pouvoir accueillir 10 enfants comme l'an passé. Priorité sera donnée à ceux qui étaient là l'an dernier et ensuite les inscriptions seront faites par ordre d'inscription.

Un projet de sorties culturelles et découvertes est en préparation.

Les manifestations suivantes sont prévues :

- forum les vendredi 3 et samedi 4 septembre
- galette des rois le samedi 15 janvier 2022
- bal country le samedi 2 avril 2022
- chasse aux œufs : lundi 18 avril 2022
- mystery pédestre le dimanche 19 juin 2022 (à l'origine le 22 mai, mais la salle n'était pas disponible).

Les aménagements de Balade Verte en Garlan notamment les zones humides seront poursuivis.

A noter que le certificat médical obligatoire pour les activités de gymnastique et de randonnée n'est plus obligatoire pour les mineurs à partir de cette année. Il sera remplacé par une attestation de santé.
Pour les majeurs un certificat de moins de 3 ans ou une attestation de santé est à produire chaque année au moment de l'inscription.

Un contrôle de l'honorabilité des dirigeants associatifs et des éducateurs sportifs bénévoles est obligatoire et des informations complémentaires seront demandées lors de l'enregistrement des personnes concernées.

Site internet : un site est en préparation et devrait être opérationnel fin 2021. Il disposera d'un domaine public et d'un domaine privé. L'évolution de ce projet est conditionnée à celui des tarifs d'hébergement.

3 – RAPPORT FINANCIER

Paul invite Pierre GUIVARCH à présenter le rapport financier de l'exercice 2020-2021.

Le solde de l'exercice s'avère positif de 2 356,03 € somme à laquelle il conviendra de soustraire un remboursement pour trop versé de 16 € et une provision pour 2 séances de gym enfants non encore facturées pour 76 €. **Le solde net de l'année est de 2 264,03 €.**

Des ristournes ont été versées aux adhérents en ayant fait la demande l'an passé pour année incomplète. Le montant total est de 571 €.

Le montant de la trésorerie au 30 juin 2021 est de 14 119,48 €.

4 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021/2022

En raison du coronavirus, les activités se sont déroulées en moyenne sur 2 mois au lieu de 10 mois les années passées.

Information forte : le foyer rural informe que les adhérents inscrits en 2020/2021 pourront bénéficier pour la saison 2021-2022 de la gratuité de l'adhésion au foyer rural et de l'inscription aux mêmes activités que la saison précédente. Ces dispositions seront maintenues jusqu'au 31 octobre 2021. Il ne s'agit pas d'une obligation, chaque adhérent pouvant régler sa cotisation en soutien au foyer rural.
Les adhérents 2020/2021 qui ne reconduisent pas leur inscription pourront demander un remboursement de l'inscription aux activités jusqu'au 31 octobre 2021, calculé prorata temporis moyen. Il n'y aura pas de remboursement de l'adhésion.

Tarifs de l'adhésion pour les nouveaux adhérents :

- adultes 17 € (contre 16 € en raison de l'augmentation de la licence)
- enfants 10 € (contre 9 € pour les mêmes raisons)
- autres foyers : 8 € (stable puisque la licence est payée dans l'autre foyer)

Tarifs des activités : les tarifs 2020/2021 sont maintenus pour l'année à venir.

Investissements :
Au vu de l'effort financier consenti pour gommer les effets Covid, il n'y aura pas d'investissement majeur hormis pour le scrabble dont la budgétisation d'un logiciel était déjà inscrite l'an passé.

5 – BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget prévisionnel présenté fait état d'une hypothèse basse de 151 adhérents à 0 € avec 143 licences à payer et 8 pour des adhérents de foyers extérieurs.

Avec les offres de rentrée avec gratuité de la cotisation et réinscription aux activités pratiquées l'an passé, le foyer rural reviendrait à une trésorerie équivalente aux années avant Covid.
La réserve de trésorerie permet une année de fonctionnement de foyer rural.
Il s'agit d'un budget prévisionnel pessimiste.

La rapport à jour sera joint au compte rendu.

Après la présentation des comptes, Paul propose de voter le rapport financier
Celui-ci est approuvé à l'unanimité (29 POUR)

6 – INVENTAIRE

Patrick présente ensuite l'inventaire du matériel propriété du foyer rural mis à jour.

7 – RENOUVELLEMENT DES MEMBRES SORTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paul propose de voter à main levée pour le renouvellement de chacun des membres sortants qui acceptent de se représenter. Dany LE GUEN a fait part de son souhait de ne pas se représenter.

- Bernard LAUTROU : élu
- Marie-Thérèse LIRZIN : élue
- Germaine SAOUT : élue

Paul rappelle que le conseil d'administration est composé de 15 à 18 membres élus pour 3 ans.
Un appel à candidatures est lancé parmi les adhérents présents. 4 réunions sont programmées annuellement.
Une candidature est retenue : Claude BRANGER. qui sera membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du foyer rural est désormais composé de 14 membres :

- Claude BRANGER
- Monique GNAGNERI
- Pierre GUIVARCH
- Patrick JONOT
- Raymonde LANDURE
- Sophie LASCAULT
- Bernard LAUTROU
- Guy LE GOFF
- Marie Thérèse LIRZIN
- Nicole MILBEO
- Valérie PERHERIN
- Germaine SAOUT
- Hélène SPARFEL
- Paul TANINI

Une modification du règlement intérieur devra être faite pour tenir compte de la nouvelle composition du conseil d'administration.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est fait.

L'assemblée générale est close à 21 heures et 30 minutes.

Fait à GARLAN le 7 Juillet 2021

Le Président

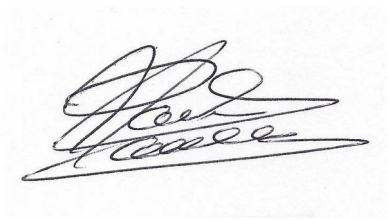

Paul TANINI

La secrétaire

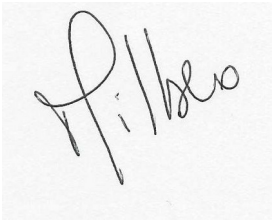

Nicole MILBEO